



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Elaboration

Question écrite n° 60497

Texte de la question

M Joseph-Henri Maujouan du Gasset expose a M le Premier ministre que dans une recente declaration il a indique qu'il souhaitait que les ministres elaborent en meme temps que les lois un calendrier des decrets d'application. Avec comme objectif de raccourcir a six mois les decrets de publication qui « demeurent trop longs et inegaux ». Actuellement, le delai moyen est d'un an et demi environ, et de plus de cinq ans pour 18 p 100 des lois. Il lui demande comment s'expliquent ces retards dans l'application des lois.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a pris connaissance avec beaucoup d'interet du rapport annuel du Conseil d'Etat. Il est particulierement sensible aux critiques formulees contre l'inflation legislative et reglementaire, qui fait, naitre chez nos concitoyens un sentiment d'instabilite juridique. La technicite croissante des normes explique pour une part cette evolution. Mais il est exact que la lutte contre la tendance des administrations a trop vouloir legiferer suppose une attention permanente. Des efforts ont deja ete entrepris dans ce sens : ainsi la Commission superieure de codification mise en place en 1989 s'efforce-t-elle de faire l'inventaire du droit existant dans de nombreux domaines et de mieux organiser la presentation des lois et reglements, pour la rendre accessible au plus grand nombre. Pour sa part, le Gouvernement entend faire un effort particulier et ne proposer au Parlement de legiferer que lorsque la mise en place de normes nouvelles se revele absolument necessaire. Le calendrier de travail gouvernemental pour le second semestre de l'annee temoigne de cette volonte. Pour reflechir sur le long terme, le Gouvernement a decide de demander au Conseil d'Etat une etude sur les moyens de legiferer moins et mieux. Le Gouvernement est convaincu que le Parlement s'associera a cet effort, en particulier dans l'usage qu'il fait de son pouvoir d'amendement. La prise de conscience de la part de tous du travail a accomplir dans ce domaine est la condition d'une amelioration de la securite juridique, condition necessaire pour que la loi soit connue et comprise de l'ensemble des Francais.

Données clés

Auteur : [M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60497

Rubrique : Lois

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 1992, page 3442